



**FINANCES
PUBLIQUES**



CAPN B

Liminaire des élus CFDT

à la CAPN

du 23 septembre 2015

TITULARISATIONS

Les élus B CFDT Finances Publiques tiennent à rappeler que les suppressions d'emplois, le non-appel des listes complémentaires des concours, la non-prévision des départs en retraite ne font qu'aggraver la situation des effectifs.

Les nombreuses restructurations et les nombreux transferts de missions ne font qu'augmenter la situation de malaise des agents dans les départements.

Les suppressions de structures et les restructurations atteignent dès cette année une ampleur jamais vue à la DGFIP et malheureusement vont continuer dans les années à venir.

Les propositions faites lors du Groupe Travail du 21 septembre par la Direction Générale en matière de gestion du personnel ne vont pas améliorer la situation dans nos services, bien au contraire.

Toutes ces réformes sont élaborées unilatéralement et ne sont dictées que par un souci de rentabilité et de gestion de la pénurie des effectifs.

La Direction Générale a sûrement oublié que ce sont des êtres humains qui travaillent dans nos services et non des machines sans âme.

Aussi les élus CFDT Finances publiques rappellent leurs exigences à savoir :

- de nouvelles propositions de règles de gestion du personnel
- l'anticipation des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement des concours communs B et C
- l'arrêt des suppressions d'emplois
- la création d'ETP à hauteur des besoins des services
- l'affectation sur un poste demandé dès lors qu'il est vacant

Revenons à cette CAPN de titularisation.

Les élus CFDT Finances publiques continuent à dénoncer l'obligation du stage pratique avant titularisation pour nos collègues en situation de handicap.

S'ils ont obtenu la moyenne, les contrôleurs stagiaires sont titularisés à la suite du stage théorique.

Pourquoi une étape de plus pour nos collègues en situation de handicap ?

Quand la CFDT dénonce l'obstacle supplémentaire du rapport de stage pratique, la Direction Générale répond que ce stage probatoire réussi doit permettre la titularisation d'une personne n'ayant pas obtenu la moyenne d'un stage théorique.

Dans les faits, rien ne permet de s'assurer qu'une réelle deuxième chance a été donnée au stagiaire pour valider son stage théorique.

La CFDT Finances publiques tient à rappeler qu'elle souscrit à la politique de recrutement de travailleurs en situation de handicap. Cependant pour la CFDT Finances publiques, le travail doit être adapté au handicap et ce n'est pas l'agent en situation de handicap qui doit s'adapter à son poste de travail .

Il est évident que pour la CFDT la double sanction ne doit pas exister. Pourquoi demander un rapport de stage pratique en plus de la scolarité à nos collègues ? Pour la CFDT, il s'agit d'une discrimination.

Si la Direction Générale nous répond que le stage pratique peut permettre un rattrapage du stage théorique, il ne saurait être un élément de non-titularisation.

Pour la CFDT Finances publiques, le stage pratique ne doit pas être une épreuve supplémentaire. La CFDT Finances publiques demande la suppression pure et simple de ce stage en tant qu'élément probatoire pour une titularisation.

Les représentants B de la CFDT

Vincent MAZELLA, Béatrice OBELLIANNE

Cfdt:

le syndicat qui change mon quotidien.